

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Conseil communautaire du 23 mai 2018 au Loroux-Bottereau

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 33

pouvoirs : 12

votants : 45

Présents :

DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Alain SABOURIN, Anne LERAY, Jacques LUCAS, Christiane BABIN

LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

LA CHAPELLE-HEULIN

Jean TEURNIER, Eric GICQUEL

LA REGRIPIERE

René BARON, Evelyne HOUSSIN

LA REMAUDIERE

Anne CHOBLET, Christian RIPOCHE

LE LANDREAU

Stéphane MABIT, Henri LAUMONIER

LE LOROUX-BOTTEREAU

Paul CORBET, Nathalie MEILLERAI-PAGEAUD, Gérard ROUSSEAU, Emmanuel RIVERY

LE PALLET

Pierre-André PERROUIN, Joël BARAUD

MOUZILLON

Patrick BALEYDIER, Marie-Christine TESSEREAU, Jean-Marc JOUNIER

SAINT JULIEN DE CONCELES

Thierry AGASSE, Mauricette MOSTEAU, Sonia GILBERT, Claudie ARBERT

VALLET

Jérôme MARCHAIS (arrivée à 20 h 40), Jean-Marie POUPELIN, Hervé AUBRON, Sonia LE POTTIER, Ludovic BUZONIE, Nicole LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SERISIER (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mme MENARD (pouvoir à Mr SABOURIN), Mr COIGNET (pouvoir à Mme BRAUD), Mme PEROCHÉAU (pouvoir à Mme LE POTTIER), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mr BERTIN (pouvoir à Mr MABIT), Mr ROCHET (pouvoir à Mr ROUSSEAU), Mme VIVANT (pouvoir à Mr CORBET), Mme DAVIOT (pouvoir à Mme MEILLERAI), Mr MARCHAIS J.P. (pouvoir à Mr AGASSE), Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY), Mme CHARRIER (pouvoir à Mr MARCHAIS J.).

Absents excusés :

MM HUET, MMES BOUCHER, PETITEAU.

Est nommée secrétaire de séance : Evelyne HOUSSIN

Vie institutionnelle

1. Présentation de la mission Conseil en énergie partagé par le Pays du Vignoble Nantais

Mr Guillaume MARRET, conseiller en énergie partagé au Syndicat de Pays du SCoT et du Vignoble Nantais, présente la mission Conseil en énergie partagé.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 février 2018

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 février dernier, le Président le déclare approuvé à l'unanimité.

Finances

3. Remboursement anticipé d'un emprunt assainissement

Considérant que la commune de St Julien de Concelles avait souscrit un emprunt d'un montant de 2 500 000 € en 2004, au taux fixe de 4,10 % sur 25 ans auprès de la Banque Populaire, pour financer plusieurs programmes d'investissement, réparti entre les différents budgets concernés, de la manière suivante :

- 1 642 500 € pour le budget « Ville » sur 15 ans
- 633 500 € pour le budget « Assainissement » sur 25 ans
- 224 000 € pour un autre budget annexe sur 10 ans

Considérant que la compétence assainissement est assurée par la Communauté de Communes Sèvre et Loire ;

Considérant la possibilité de rembourser par anticipation l'emprunt contracté ;

Après accord favorable de la banque et de la commune de Saint Julien de Concelles ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** du remboursement anticipé de l'emprunt sus visé, tenant compte de la répartition suivante :

	Capital	Taux indemnité de remboursement anticipé	Montant à payer
TOTAL	164 073,50 €	3 %	4 922,21 €
CCSL - Assainissement	136 770,00 €	3 %	4 103,10 €
St Julien de Concelles	27 303,50 €	3 %	819,11 €

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces nécessaires.

Ressources humaines

4. Convention CdG 44 : expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADHERE** à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et confie cette mission au centre de gestion de Loire-Atlantique ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

Aménagement du territoire

5. Avenant n° 1 à la convention service urbanisme avec la Ville de Vallet

Afin d'accompagner la Ville de Vallet par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision allégée n° 5 et la modification n° 6 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention service commun « urbanisme » entre la Ville de Vallet et la Communauté de Communes Sèvre et Loire.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 définissant les modalités de mise en œuvre et le charge d'accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Promotion du territoire

6. Création de la Régie Vignoble à vélo 2018 et fixation des tarifs

Dans le cadre de l'évènement La rentrée du Vignoble à Vélo, organisé le 2 septembre 2018,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de consigne des gobelets réutilisables à hauteur de 1 € par gobelet.
- **FIXE** le tarif des tee-shirts à hauteur de 6 € par tee-shirt.
- **CREE** la régie de recettes pour l'évènement "Le Vignoble à Vélo", afin de permettre l'encaissement des produits des ventes, du 27 août au 11 septembre 2018.
- **AUTORISE** le Président à définir par voie d'arrêté les activités couvertes par cette régie, ainsi que les montants maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver, les modalités de perception des recettes, les conditions de cautionnement.
- **INDIQUE** que Le régisseur et les mandataires suppléants seront désignés par le Président sur avis conforme du comptable.
-

7. Subventions aux comités de jumelage

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :
 - ✓ Comité de jumelage Loire-Divatte 4 250 €
 - ✓ Comité de jumelage Santo Amaro 1 100 €
- **APPROUVE** la convention à intervenir avec les associations bénéficiaires des subventions pour l'année 2018
- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions ainsi que leurs avenants, sous réserve que ceux-ci n'aient pas pour objet d'augmenter le montant maximum de la subvention accordée pour 2018

Eau et Assainissement

8. Avenant à la DSP d'exploitation et de gestion des équipements d'assainissement collectif du Loroux-Bottereau

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant portant sur la modification du contrat pour l'affermage du service public d'assainissement collectif des eaux usées sur la commune du Loroux-Bottereau, qui prolonge la durée dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2019, et qui substitue Suez Eau France à la Nantaise des Eaux Services à compter de 2018.
- **AUTORISE** le Président à le signer.

Développement économique

9. Actualisation du montant de la subvention pour le projet immobilier de l'entreprise Muroise et Compagnie (délibération octobre 2017) dans le cadre du dispositif Régional ARIAA/FEDER

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ANNULE** et **REPLACE** la délibération n° D-20171018-11 du 18 octobre 2017 portant sur ce même projet.
- **VALIDE** le montant de l'aide financière à l'entreprise Muroise & Cie, à hauteur de 5 % des dépenses d'investissements éligibles dans une limite maximale de 8 524 €, dans le cadre du dispositif ARIAA/FEADER de la Région des Pays de la Loire.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

Solidarités

10. Aires d'accueil des gens du voyage : tarifs séjours et dégradations, règlement intérieur

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** la grille de dégradations comme suit à compter du 1^{er} juin 2018 :

BLOC SANITAIRE	HT	TTC
Pommeau de douche	41,81 €	50,00 €
Chasse d'eau	167,22 €	200,00 €
Robinet évier	125,42 €	150,00 €
Robinet extérieur	25,08 €	30,00 €
Bac à douche	167,22 €	200,00 €
Chauffe-eau	275,92 €	330,00 €
Mitigeur douche	121,24 €	145,00 €
Remplacement du système de douche	292,64 €	350,00 €
Raccord d'eau	25,08 €	30,00 €
Bac à laver (évier)	209,03 €	250,00 €
Porcelaine WC à la turque ou cuvette	234,11 €	280,00 €
Porte	752,51 €	900,00 €
Poignée de porte	25,08 €	30,00 €
Arrêt de porte	16,72 €	20,00 €
Serrure 3 points (complète avec poignée)	317,73 €	380,00 €
Barillet	41,81 €	50,00 €
Loquet intérieur WC ou douche	20,90 €	25,00 €
Prise électrique	41,81 €	50,00 €
Adaptateur électrique	25,08 €	30,00 €
Interrupteur	41,81 €	50,00 €
convecteur (hors gel)	62,71 €	75,00 €
Chauffage de douche	125,42 €	150,00 €
Eclairage bloc sanitaire	41,81 €	50,00 €
Miroir	25,08 €	30,00 €
Porte manteau	20,90 €	25,00 €
Carreaux m ²	20,90 €	25,00 €
Brique verre	20,90 €	25,00 €
Graffiti, tag	33,44 €	40,00 €
Grille d'aération	20,90 €	25,00 €
WC handicapé	376,25 €	450,00 €
Clé normale	12,54 €	15,00 €
Clé sécurisée	54,35 €	65,00 €
EMPLACEMENT	HT	TTC
Etendoir à linge	125,42 €	150,00 €
Compteur eau/électricité	292,64 €	350,00 €
Prise d'eau	91,97 €	110,00 €
Tampon ou grille (EU-EP)	125,42 €	150,00 €
Branchement eau usée	1 755,85 €	2 100,00 €
Trou dans les murs	125,42 €	150,00 €

ESPACES VERTS	HT	TTC
Clôture rigide / ml	62,71 €	75,00 €
Clôture grillagée / ml	33,44 €	40,00 €
Claustras tressé 1,80X1,80	25,08 €	30,00 €
Claustras autoclave 1,80X1,80	50,17 €	60,00 €
Portillon	376,25 €	450,00 €
Pôteau clôture	25,08 €	30,00 €
ESPACES COMMUNS	HT	TTC
Portail d'accès	3 762,54 €	4 500,00 €
Barrière Bélier électrifiée	5 434,78 €	6 500,00 €
Barrière accès	2 090,30 €	2 500,00 €
Panneau signalétique	250,84 €	300,00 €
Borne rétractable	1 672,24 €	2 000,00 €
Plot de chicane	125,42 €	150,00 €
Candélabre	2 173,91 €	2 600,00 €
Ampoule de candélabre	125,42 €	150,00 €
Poubelle détériorée	62,71 €	75,00 €
Poubelle manquante	125,42 €	150,00 €
Extincteur	58,53 €	70,00 €
Plot pour auvent	41,81 €	50,00 €

- **APPROUVE** le règlement intérieur tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **FIXE** les tarifs pour les aires d'accueil comme suit à compter du 1^{er} septembre 2018 :

TARIFS RELATIFS AUX FRAIS DE SEJOUR	LE LOROUX BOTTEREAU	ST JULIEN CONCELLES	VALLET Terrain principal	PROPOSITION
Dépôt de garantie/caution	50 €	0	75 €	100 €
Droit de séjour/d'emplacement	1,75€ jour/emplacement	1,50€ jour/emplacement	1,50 € jour/emplacement	1,50 € jour/emplacement
Prépaiement	40 €	30 €	-	-
Eau	2,53 €/m3	2,58 €/m3	2,50 €/m3	2,55 €/m3
Électricité	0,26 €/kWh	0,17 €/kWh	0,16 €/ kWh	0,17 €/kWh
			VALLET Terrain annexe	
			Du 01/04 au 14/10 6€ jour/ Emplacement	

Du 15/10 au 31/03
9€ jour/
Emplacement

11. Adhésion à l'UNCCAS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADHERE** à l'UNCCAS dont le siège est situé 11 rue Louise Thuliez – 75019 Paris.
- **ATTRIBUE** et verse le montant de la cotisation fixée par les instances habilitées de l'UNCCAS.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge des Solidarité à signer les actes nécessaires à cette adhésion.

Enfance

12. Maison des adolescents : attribution d'une subvention

La Maison des Adolescents (MDA) de Loire-Atlantique est un Groupement d'Intérêt Public permettant l'accompagnement des jeunes de 12 à 21 ans et de leur entourage, et plus précisément :

- l'accueil de l'adolescent, prévention, écoute, accompagnement, coordination de parcours de santé (OMS) et/ou orientation si nécessaire ;
- le soutien de l'entourage ;
- l'animation et la coordination du réseau de partenaires ;
- le Lieu ressource et espace de co-formation pour les acteurs de l'adolescence.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SOUTIENT** l'action de la Maison des adolescents.
- **ATTRIBUE** une subvention de 14 030 € à la Maison des adolescents.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge de l'Enfance à signer la convention de partenariat et financière ainsi que tous les actes nécessaires.

Mr J. MARCHAIS rejoint la séance à 20 h 40.

Gestion des déchets

13. Attribution marché déchetteries

Les marchés relatifs à l'évacuation, le transport et le traitement de l'ensemble des déchets collectés sur le CAD au Loroux-Bottreau ainsi que les prestations de gestion des déchetteries de Vallet et La Chapelle-Heulin s'achèvent au 30 juin 2018.

A compter du 1^{er} juillet, il est donc nécessaire de disposer de nouveaux marchés, globalisés sur les deux déchetteries, à savoir celles du Loroux-Bottreau et de Vallet, afin d'assurer l'évacuation, le transport et le traitement de l'ensemble des déchets collectés.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 mai 2018 et a procédé à l'attribution des marchés comme suit :

Lot	Objet du lot	Entreprise retenue	Marché (€ HT pour un an)
1	DIB/Plaques de plâtre/Plastique dur/Transport	Brangeon environnement	355 774,60 €
2	Gravats	Séché environnement	77 350,00 €
3	Déchets verts souches	Séché environnement	68 894,00 €
4	Déchets dangereux	SORED I (Véolia)	52 530,00 €
5	Bois	Brangeon environnement	99 021,00 €
6	Métaux	AFM recyclage	-70 000,00 €
7	broyage/criblage	Loca recuper	39 840,00 €
TOTAL			623 409,60 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'attribution des marchés n° 2018-05 d'évacuation, de transport et de traitement de l'ensemble des déchets collectés sur les équipements de la CCSL comme proposé ci-dessus, pour les lots n° 1 à 7.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ces marchés.
- **DONNE** délégation au Bureau communautaire pour se prononcer sur les avenants inférieurs à 5 % du montant initial du marché.

14. Demande de dérogation préfectorale à la collecte hebdomadaire

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le choix d'une collecte des ordures ménagères sur la CCSL en C0.5 (toutes les 2 semaines) à partir du 1^{er} janvier 2019, en l'accompagnant des mesures nécessaires garantissant l'absence de risque pour la salubrité publique ;
- **AUTORISE** le Président à signer la demande de dérogation préfectorale à la collecte hebdomadaire et tous autres documents s'y rapportant.

Culture

15. Réseau de lecture Publique :

- **Modification du règlement multimédia**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des Espaces Multimédia et des accès wifi afin d'intégrer les conditions d'accès et d'usages des tablettes, des liseuses et des ressources numériques.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge de la Culture à signer le règlement intérieur.

- **Conventionnement avec les CCAS**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention de partenariat entre les CCAS volontaires et la CCSL pour permettre la mise en place d'une aide à l'adhésion au réseau de lecture publique.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge de la Culture à signer cette convention.
- **DEFINIT** les modalités de tarification comme suit : sur le montant d'adhésion familiale de 15 €, 10 € sont à la charge du CCAS, 5 € à la charge de la famille ou de l'utilisateur. Pour bénéficier de cette aide, les familles devront s'abonner auprès du CCAS. La CCSL facturera ensuite le prix de l'abonnement au CCAS.

- **Tarification : gratuité d'un an pour les nouveaux arrivants**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIRME** les tarifs au réseau de lecture publique tels que décidés par délibération du Conseil Communautaire n° D-20170118-77 en date du 18 janvier 2017.
- **VALIDE**, à compter du 1^{er} juin 2018, le principe d'un abonnement au réseau de lecture publique gratuit pour les nouveaux habitants pendant une année.
- **MODIFIE** ainsi la grille des tarifs et le règlement intérieur du service.

16. Ecole de musique : information relative à la mise à disposition de personnel

La Communauté de Communes Sèvre et Loire assure un soutien financier à l'enseignement musical sur le territoire, à travers le versement de subventions, la mise à disposition de bâtiment mais également la mise à disposition de personnel.

Afin d'assurer la direction de l'école de musique intercommunale associative, la CCSL met à disposition un agent. Des échanges sont en cours avec l'association, la collectivité et l'agent concerné pour signer une nouvelle convention de mise à disposition. La principale évolution concernera le temps de travail de l'agent pour assurer la direction de l'établissement, à hauteur de 70 %, les 30 % lui permettant d'assurer une mission de responsable des projets culturels pour la CCSL. (pilotage du Programme Culturel de Territoire principalement).

Piscines

17. Piscine Divaquatic : tarifs au 1er juillet 2018

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de la piscine Divaquatic, à compter du 1^{er} juillet 2018, comme suit :

INTITULE	TARIFS DIVAQUATIC 2017	PROPOSITION 1 ^{er} juillet 2018
Entrée Gratuite	Moins de 4 ans	Moins de 4 ans
Enfant individuel	3,00 €	3,10 €
Adulte individuel	4,10 €	4,20 €
Carte enfant (10 entrées)	21,00 €	22,00 €
Carte adulte (10 entrées)	33,50 €	34,00 €
Carte tarif intermédiaire	26,00 €	26,00 €
Carte temps 10h	28,00 €	28,50 €
Carte famille (dimanche)	10,00 €	11,00 €
ClsH - CCSL	1,60 €	1,65 €

Clsh- Hors CCSL	2,30 €	2,50 €
Aquagym Trimestre	66,00 €	-
Aquagym Semestre	-	95,00 €
Aquagym Année	180,00 €	190,00 €
Perfectionnement Trimestre	79,00 €	-
Perfectionnement Semestre	-	106,50 €
Perfectionnement année	195,00 €	213,00 €
Apprentissage Adulte Trimestre	79,00 €	-
Apprentissage Adulte Semestre	-	106,50 €
Apprentissage Adulte Année	195,00 €	213,00 €
Ecole de natation Trimestre	79,00 €	-
Ecole de natation Semestre	-	105,00 €
Ecole de natation année	195,00 €	210,00 €
Ecole de natation 2eme enfant	172,00 €	176,00 €
Ecole de natation 5 cours	42,00 €	43,00 €
Ecole de natation 10 cours	79,00 €	80,00 €
Entraînement Trimestre	96,00 €	-
Entraînement Semestre	-	133,00 €
Entraînement année	260,00 €	266,00 €
Jardin Aquatique Trimestre	60,00 €	-
Jardin Aquatique Semestre	-	105,00 €
Jardin Aquatique Année	-	180,00 €
Bébé plouf 10 séances	60,00 €	61,00 €
Location ligne d'eau	22,00 €	23,00 €
Carte perdue	2,00 €	2,00 €

Informations diverses

18. Administration générale : Attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Par délibération du 11 janvier 2017, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président.

Par arrêtés du Président :

En date du 20 février 2018 :

Il est décidé :

- d'attribuer le module 7 de l'hôtel d'entreprises, situé ZA des Roitelières au Pallet, à l'entreprise SOLINDO, spécialisée dans la vente en gros de matériel industriel.
- de signer, pour une durée de 23 mois une convention d'occupation précaire, à partir du 1^{er} mars 2018, suivant les modalités tarifaires de la délibération du 18 janvier 2017, n° D-20170118-56.

En date du 9 mars 2018 :

Il est décidé d'attribuer :

- les subventions transport aux écoles pour le transport vers le Cap Nature, de la manière suivante :
 - Ecole Jean Brelet – St Julien de Concelles : 1 550 €
 - Ecole Maxime Marchand – Le Loroux-Bottereau : 1 732 €
 - Ecole Robert Doisneau – Divatte sur Loire : 426 €

- Ecole Gabriel Deshayes – St Julien de Concelles :	<u>1 008 €</u>
TOTAL :	4 716 €

- les subventions transport aux centres de loisirs pour le transport vers la piscine du Loroux-Bottereau de la manière suivante /
 - Accueil Municipal – Divatte sur Loire 900 €
 - Accueil Municipal – St Julien de Concelles 1 232 €
- TOTAL 2 132 €

En date du 20 mars 2018 :

Il est décidé d'attribuer le marché ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier relais à PROPOS ARCHITECTURE – St Léger sous Cholet, pour un montant de 71 536 € HT, soit 85 843,19 € TTC.

En date du 23 mars 2018 :

A défaut de régularisation suffisante, le Président réquisitionne le Trésor Public du Loroux-Bottereau pour permettre la mise en paiement de la somme due à la Société Erdre Automobile Nissan Nantes (nouveau mandat n° 346, bordereau n° 31 du 23 mars 2018), pour un montant de 22 008,46 €.

En date du 3 Avril 2018 :

Suite à la remise en état des installations électriques sur le site, l'aire d'accueil des gens du voyage de St Julien de Concelles est réouverte à compter du 3 avril 2018.

En date du 9 avril 2018 :

Maître Richard AILLIOUX, Avocat, SCM A&E Avocats conseils – Nantes, est désigné Conseiller Juridique auprès de la CCSL, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Brochet à Vallet.

En date du 12 avril 2018 /

Il est attribué la subvention maximale à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif, de :

- 1 231,23 € à Mr MEILLERAI Adrien,
- 776,70 € à Mr BOUYER LAMY Antoine,
- 1 500 € à Mr SOLE Nicolas.

En date du 16 avril 2018 :

En ce qui concerne le marché n° C-PA-15-22, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de 3 logements à la Gendarmerie de Vallet – passation d'un avenant, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre est accepté pour un montant de 35 000,28 € HT, soit 42 000,34 € TTC.

En date du 16 avril 2018 :

La parcelle cadastrée YN 265p2, d'une surface d'environ 156 m² (la surface exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage par un géomètre), et située sur la ZA de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles, est vendue à l'entreprise DEP SERVICE dont le siège social est 15, rue des savoir-faire à St Julien de Concelles, pour une valeur de 22,35 € HT/m², auquel s'ajoute une taxe sur la valeur ajoutée sur marge de 3,36 €/m², soit un prix total de 25,71 €/m². Le bornage de la parcelle sera effectué à la charge de la CCSL.

En date du 24 avril 2018 :

Il est décidé d'attribuer le module 1 de l'Hôtel d'Entreprise, situé 78, rue Jean Monnet sur la ZA de la Sensive à Divatte sur Loire, à l'entreprise ATLAN PRINT, spécialisée dans la communication des entreprises et de signer, pour une durée de 23 mois, une convention d'occupation précaire, à partir du 1^{er} mai 2018, suivant les modalités tarifaires de la délibération du 18 janvier 2017, n° D-20170118-56.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président, ci-dessus détaillées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.